

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication : 2 727 389
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

(21) N° d'enregistrement national : 94 14614

(51) Int Cl⁶ : B 65 D 75/02, 85/34

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 30.11.94.

(30) Priorité :

(71) Demandeur(s) : L'UNIVERS DE L'EMBALLAGE
GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE — FR.

(72) Inventeur(s) : KOENIG LAURENT.

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : 31.05.96 Bulletin 96/22.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule.

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

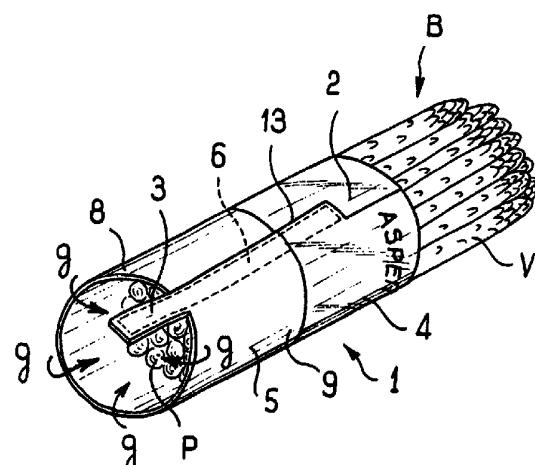
(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire : REGIMBEAU.

(54) EMBALLAGE POUR DES VEGETAUX EN BOTTES.

(57) La présente invention concerne un emballage pour des végétaux (V) en bottes (B).

Cet emballage est remarquable par le fait qu'il consiste en une feuille (1) apte à être roulée autour de ladite botte (B) pour former un cylindre ou un tronc de cône, ce cylindre (9) ou tronc de cône comportant une partie d'extrémité (8) rabattable par pliage contre la base (P) des végétaux pour former un fond et que ladite feuille (1) comporte, sensiblement parallèlement à l'un de ses côtés (13), une bande adhésive (6) pour maintenir fermé ledit cylindre (9) ou tronc de cône, cette bande adhésive (6) se prolongeant parallèlement audit côté (13) sous la forme d'une languette (3) apte à maintenir assemblés les uns contre les autres les différents plis de la feuille (1) formant le fond.



FR 2 727 389 - A1



EMBALLAGE POUR DES VEGETAUX EN BOTTES

La présente invention se rapporte à un emballage pour des végétaux en bottes. Plus précisément, il s'agit d'un emballage adapté pour recevoir des végétaux destinés à la vente qui, dans cette optique et de manière traditionnelle, sont présentés sous la forme de bottes.

5 Il s'agit par exemple de légumes tels que les asperges ou les poireaux. Il peut s'agir également de tiges de rhubarbe ou de fleurs et plus généralement de tous les végétaux comestibles ou non, dont les tiges ou racines ont une forme allongée et sensiblement régulière.

10 Les asperges fraîches sont traditionnellement vendues sous la forme de bottes, généralement de 500 grammes et d'un kilogramme. Elles sont retenues par une feuille de papier ou de matière plastique qui entoure le cylindre formé par les asperges. Les pointes et la partie supérieure des légumes sont laissées découvertes tandis que la feuille recouvre leur partie inférieure jusqu'à leur base. La feuille est la plupart du temps tenue en place par un bracelet élastique qui enserre la botte.

15 Ce type d'emballage présente un certain nombre d'inconvénients.

En premier lieu, la feuille ne recouvre pas la base des asperges de sorte que celle-ci est apparente. En plus de l'aspect inesthétique que cela confère à la botte, s'ajoute le fait que si les légumes n'ont pas été correctement lavés, de la terre ou des salissures peut se détacher des asperges et tomber, par exemple dans le panier dans lequel 20 l'acheteur a déposé la botte.

Par ailleurs, il arrive que la feuille d'emballage se déchire le long de l'élastique ou, du moins se déforme ou se plie dans les zones où elle n'est pas maintenue par ledit élastique.

25 Enfin, l'élastique est parfois très serré autour des légumes, de sorte que ceux-ci, malgré la présence de la feuille, présentent des meurtrissures favorisant leur dégradation prématuée.

En ce qui concerne la vente de fleurs, on réunit le plus souvent les tiges au moyen d'un bracelet élastique et on replie une feuille, par exemple en aluminium, contre la base des tiges, une feuille par exemple en aluminium, destinée à maintenir une certaine 30 humidité à la base des fleurs.

De la même manière que pour les asperges, il arrive que les tiges des fleurs soient abîmées par l'élastique. Par ailleurs, la présence d'une feuille en aluminium à la base du bouquet nuit à l'esthétique générale de ce dernier.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients.

Plus précisément, elle vise à fournir un emballage qui permette non seulement de réunir et maintenir ensemble des végétaux en bottes mais également de recouvrir leur base de façon à former un manchon, ceci sans avoir recours à des moyens de fixation ou de retenue distincts de cet emballage.

5 Un autre objectif de l'invention est de fournir un emballage de structure simple, économique à l'achat et attrayant sur le plan esthétique.

Ces objectifs sont atteints conformément à l'invention, par le fait que l'emballage consiste en une feuille apte à être enroulée autour de ladite botte pour former un cylindre ou un tronc de cône, ce cylindre ou tronc de cône comportant une partie 10 d'extrémité rabattable par pliage contre la base des végétaux pour former un fond et en ce que ladite feuille comporte, sensiblement parallèlement à l'un de ses côtés, une bande adhésive pour maintenir fermé ledit cylindre ou tronc de cône, cette bande adhésive se prolongeant parallèlement audit côté sous la forme d'une languette apte à maintenir 15 assemblés les uns contre les autres les différents plis de la partie de la feuille formant le fond.

Selon une caractéristique préférée, ladite feuille a une forme sensiblement rectangulaire et ladite bande adhésive borde l'un de ses petits côtés.

Selon un autre mode de réalisation, la feuille a la forme d'un trapèze isocèle et la bande adhésive borde l'un de ses deux côtés non parallèles.

20 De manière avantageuse, la bande adhésive est recouverte par une pellicule de protection pelable.

Selon un autre aspect de l'invention, ladite feuille est en papier.

Conformément à un autre mode de réalisation, ladite feuille est en matière plastique.

25 Selon d'autres caractéristiques avantageuses mais non limitatives :

- ladite feuille présente une première zone, formée au moins par la partie d'extrémité rabattable, qui est opaque, ainsi qu'une seconde zone translucide ou transparente ;
- la feuille présente une découpe de forme et de dimensions semblables à ladite languette, celle-ci étant située le long du même côté de la feuille, à l'opposé de la languette.

30 L'invention concerne également une bande constituée d'une série d'emballages conformes à la dernière caractéristique citée, ces emballages étant disposés bord à bord.

35 Selon une caractéristique avantageuse, cette bande présente des lignes de moindre résistance pour la séparation de celle-ci en une série d'emballages.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée d'un mode de réalisation, faite en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective de l'emballage disposé à plat, la 5 face recto de la feuille, destinée à être tournée vers l'extérieur de l'emballage, étant disposée sur le dessus ;
- la figure 2 est une vue équivalente à la figure 1, après retournement de l'emballage sur lui-même ;
- la figure 3 est une vue de dessus de l'emballage et d'une botte d'asperge, 10 destinée à illustrer une première étape dans l'utilisation de l'emballage ;
- les figures 4 et 5 illustrent en perspective deux autres étapes caractéristiques de l'utilisation de l'emballage ;
- la figure 6 est une vue de dessus d'une bande de matériau plastique constituée de plusieurs emballages conformes à l'invention.

15 L'emballage représenté aux figures 1 et 2 annexées consiste en une feuille 1 en matière plastique. Elle est rectangulaire et ses grands côtés longitudinaux portent les références numériques 10 et 11 tandis que ses petits côtés transversaux portent les références 12 et 13.

20 Bien entendu, dans une autre forme de réalisation, il pourrait s'agir d'une feuille de papier.

La matière plastique utilisée est par exemple du polypropylène transparent, du même type que celui utilisé pour l'emballage de produits alimentaires.

25 Dans le mode de réalisation représenté, la feuille est formée transversalement de deux zones 4 et 5. La zone supérieure 4 est transparente ou du moins translucide tandis que la partie inférieure est opaque. Cette opacité est obtenue par couchage sur le polypropylène d'un film de matière plastique coloré et opaque.

On expliquera plus loin dans la description l'intérêt d'un tel agencement qui, bien entendu, n'a qu'un caractère facultatif.

30 La face recto R de la feuille 1, représentée comme formant la face supérieure à la figure 1, est revêtue d'impressions 40 et 50 indiquant par exemple la nature des produits emballés, l'identité du fournisseur, la date limite de consommation, etc. Dans l'exemple illustré, ces annotations ou impressions consistent respectivement en "ASPERGES" et "A consommer avant le :".

35 On notera que la feuille présente une découpe 2 située dans l'angle des côtés 10 et 13. Cette découpe affecte une forme rectangulaire dont les rebords s'étendent parallèlement aux côtés 10 et 13. Le grand axe de celle-ci est parallèle au côté 13.

On notera que la présence de cette découpe n'est pas obligatoire.

5 Dans le même axe que la découpe mais dans l'angle opposé (c'est-à-dire joignant les côtés 13 et 11) s'étend une languette 3 qui fait partie intégrante de la feuille. L'un de ses bords s'étend donc dans le prolongement du côté 13. Cette languette a des dimensions identiques à celles de la découpe.

Ainsi que le montre précisément la figure 2, la feuille est revêtue d'une couche de matière adhésive ; elle s'étend entre la découpe 2 et l'extrémité libre de la languette 3, parallèlement au côté 13. Cette couche en forme de bande a une largeur légèrement inférieure à celle de la languette 3 (et de la découpe).

10 Cette bande n'est pas forcément continue, elle pourrait par exemple être constituée de plusieurs tronçons disposés les uns à côté des autres ou de pastilles circulaires pratiquement jointives.

La technique de dépôt de colle ne sera pas décrite ici car elle ne fait pas partie à proprement parler de l'invention et est connue de l'homme du métier.

15 Afin de protéger la couche d'adhésif pendant la période de non utilisation de l'emballage, celle-ci est recouverte par une pellicule de matériau pelable 7, c'est-à-dire susceptible d'être enlevée de la couche adhésive, sans entraîner cette dernière pendant cette manœuvre. Il s'agit par exemple d'une pellicule d'un matériau plastique siliconé.

20 En vue de leur utilisation ultérieure, les emballages conformes à l'invention peuvent être fournis à l'utilisateur sous la forme d'une bande F (voir figure 6).

Cette bande est revêtue, à espaces réguliers, d'un couchage opaque de matériau plastique, de sorte qu'est ainsi formée une succession de zones 4 et 5 sur la longueur de la bande.

25 L'un des bords longitudinaux de la bande est revêtu d'une ligne 6 de matériau adhésif.

De même, à intervalles réguliers, la bande présente une ligne D de moindre résistance. Cette ligne délimite le bord supérieur et le bord inférieur de deux emballages voisins.

30 La présentation sous forme de bande des emballages de l'invention est rendue possible par le fait que dans celle-ci, la languette 3 d'un emballage donné occupe l'espace correspondant à la découpe de l'emballage suivant.

On ne décrira pas ici la technique de fabrication d'une telle bande.

Lorsque l'utilisateur souhaite utiliser un certain nombre d'emballages 1, il lui suffit de les séparer le long des lignes de moindre résistance D.

35 Nous allons ci-après expliquer comment on utilise l'emballage conforme à l'invention. Pour ce faire, nous allons supposer que l'on souhaite emballer une botte B d'asperges V.

Pour ce faire, on commence par disposer à plat une feuille 1, sa face recto R étant en appui sur un support tel qu'une table.

On dispose alors la botte B sur la feuille de telle manière qu'elle borde le côté 12, sensiblement parallèlement à celui-ci.

5 L'extrémité inférieure des asperges est disposée à distance du côté inférieur 11 de la feuille de manière à former une partie d'extrémité libre 8.

On enroule alors la feuille 1 autour de la botte B, de manière à constituer un cylindre 9, comme le montre la flèche f (figure 3).

10 Dans une étape ultérieure, on enlève la pellicule 7 de protection de la bande adhésive 6, de façon à pouvoir maintenir fermé le cylindre 9 (flèche h, figure 2).

Bien entendu, on aura pris soin, au moment de l'enroulement de la feuille, de l'appliquer fermement contre la botte B de manière à constituer un cylindre 9 qui enserre correctement les végétaux.

15 On se retrouve alors dans la situation de la figure 4. La partie d'extrémité 8 du cylindre s'étend au-delà de la base P des asperges et la languette 3 est disposée librement à l'extrémité du cylindre.

20 Dans une étape ultérieure, on rabat par pliage (voir flèches g, figure 4) la partie d'extrémité 8 contre la base P des asperges, pour constituer un fond 90. La languette 3 sert alors à maintenir assemblés les uns contre les autres les différents plis 91 qui forment le fond 90.

25 On a ainsi réalisé un emballage esthétique comportant un fond, sans avoir recours à un moyen de fixation indépendant de l'emballage. L'assemblage de l'emballage s'effectue simplement grâce à la bande adhésive, de sorte que celui-ci ne comporte aucun élément de fixation susceptible d'abîmer les végétaux emballés. De plus, son utilisation est extrêmement simple.

La longueur de la languette pourrait être prévue suffisante pour pouvoir être collée non seulement contre le fond 90 mais également rabattue et collée contre la base du cylindre, à l'opposé de la bande adhésive 6.

30 Bien entendu, la feuille 1 peut être enroulée autour de la botte pour former un tronc de cône. Dans une autre variante de réalisation, la feuille a la forme d'un trapèze isocèle, la bande adhésive étant disposée le long de l'un de ses deux côtés non parallèles.

La zone 5 opaque est destinée à masquer la base des végétaux qui, le plus souvent est inesthétique, alors que la zone 4, transparente ou translucide, permet à l'acheteur d'examiner directement les produits et de juger de leur qualité.

35 Le matériau formant la feuille doit être choisi de manière à être suffisamment résistant, et, doit bien résister en dégagement d'humidité généré par certains végétaux.

Il peut être complètement imperméable ou, au contraire, présenter des perforations permettant aux végétaux de "respirer".

Les dimensions de la feuille devront être adaptées à celles des végétaux à emballer. Ainsi, elle seront différentes si l'on a affaire à des asperges ou à des poireaux.

5 Ainsi, à titre d'exemple, pour l'emballage d'asperges, un emballage conforme à l'invention présente les dimensions suivantes :

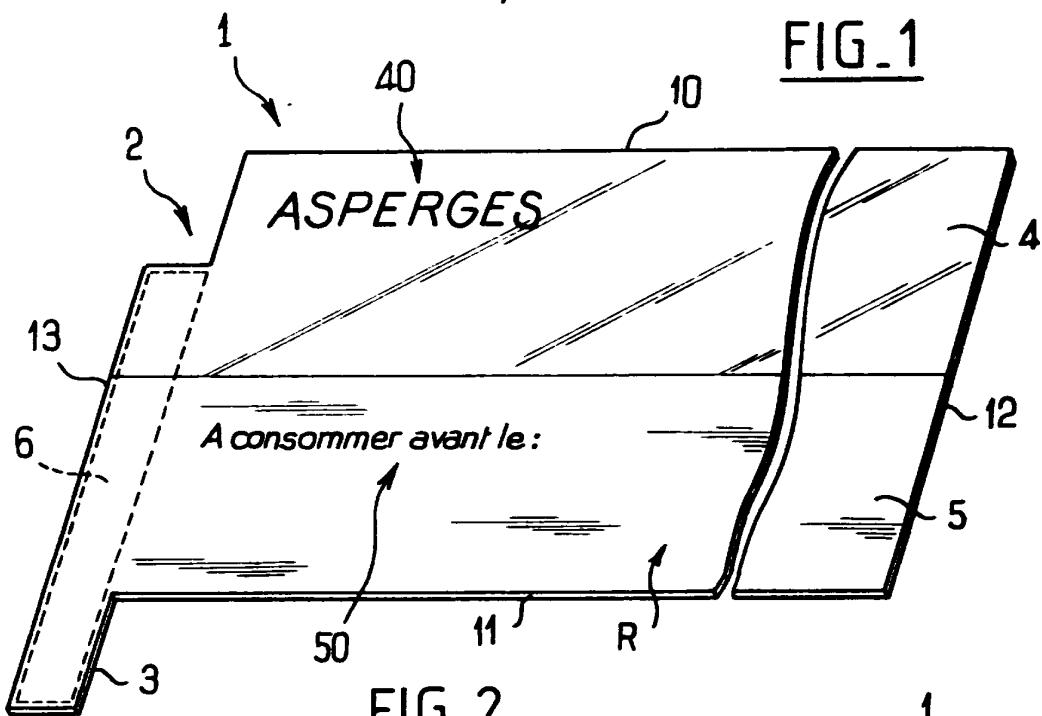
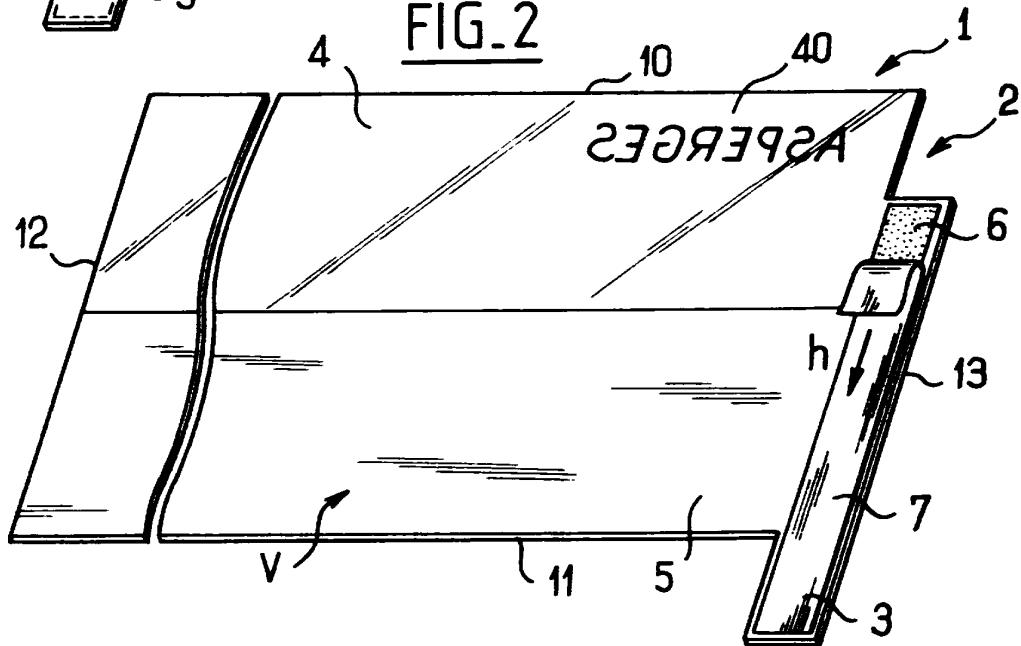
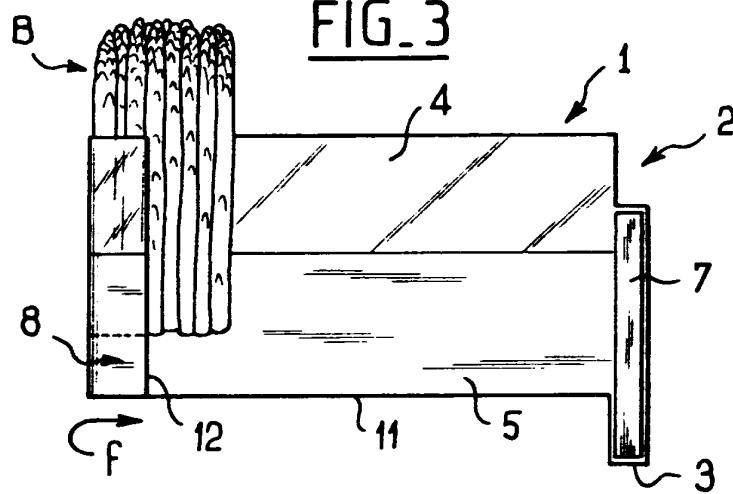
10

- longueur : 400 à 500 mm ;
- largeur : 200 à 300 mm ;
- longueur de la languette 3 : 50 mm ;
- largeur de la languette 3 : 15 à 20 mm ;
- épaisseur de la feuille : 40 μ m.

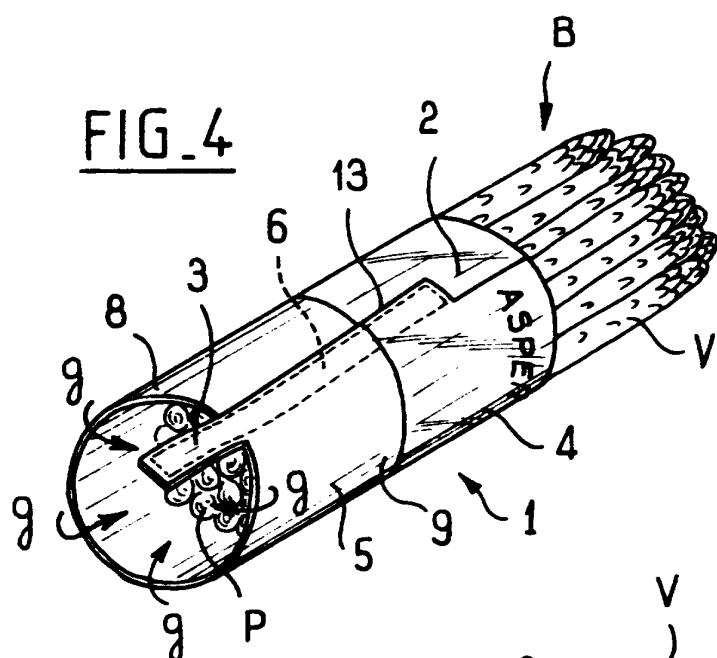
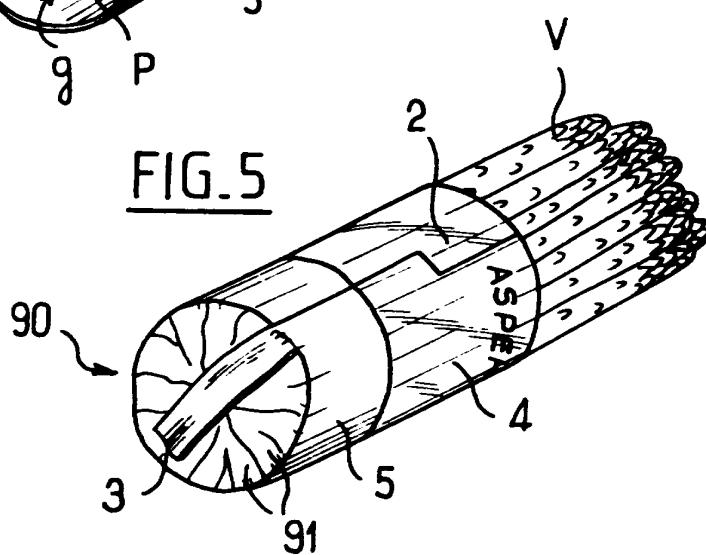
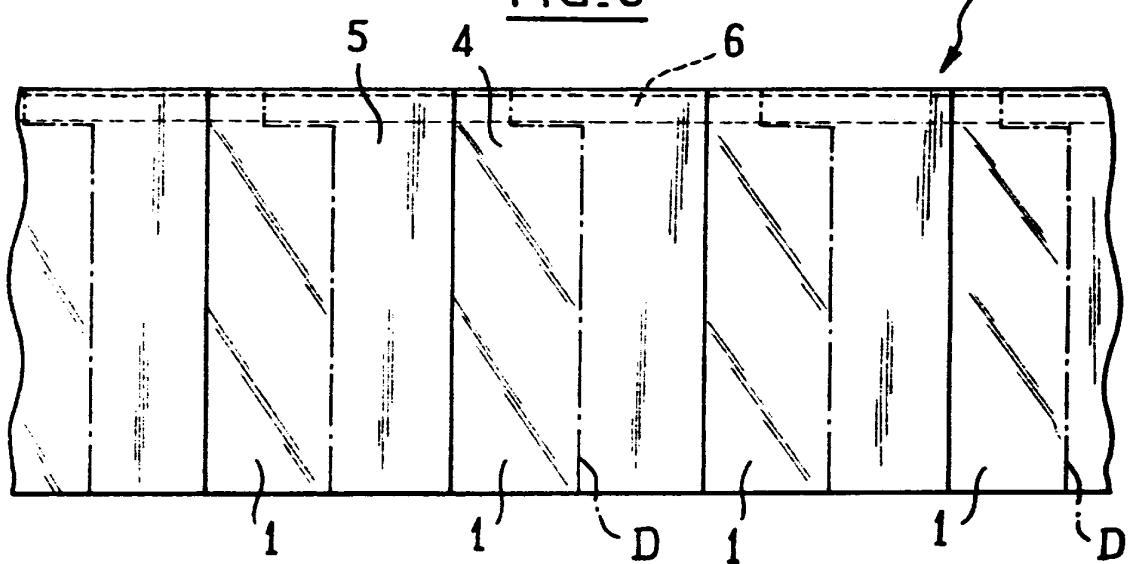
REVENDICATIONS

- 1 . Emballage pour des végétaux (V) en bottes (B), caractérisé en ce qu'il consiste en une feuille (1) apte à être enroulée autour de ladite botte (B) pour former un cylindre ou un tronc de cône, ce cylindre (9) ou tronc de cône comportant une partie d'extrémité (8) rabattable par pliage contre la base (P) des végétaux (V) pour former un fond (90) et en ce que ladite feuille (1) comporte, sensiblement parallèlement à l'un de ses côtés (13), une bande adhésive (6) pour maintenir fermé ledit cylindre (9) ou tronc de cône, cette bande adhésive (6) se prolongeant parallèlement audit côté (13) sous la forme d'une languette (3) apte à maintenir assemblés les uns contre les autres les différents plis (91) de la partie de la feuille (1) formant le fond (90).
- 5 2 . Emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite feuille (1) a une forme sensiblement rectangulaire et en ce que ladite bande adhésive (6) borde l'un (13) de ses petits côtés (12, 13).
- 10 3 . Emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite feuille (1) a la forme d'un trapèze isocèle et en ce que ladite bande adhésive (6) borde l'un de ses 15 deux côtés non parallèles.
- 15 4 . Emballage selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la bande adhésive (6) est recouverte par une pellicule de protection pelable (7).
- 5 . Emballage selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que ladite feuille (1) est en papier.
- 20 6 . Emballage selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que ladite feuille (1) est en matière plastique.
- 7 . Emballage selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que ladite feuille présente une première zone (5), formée au moins par la partie d'extrémité rabattable (8) qui est opaque, ainsi qu'une seconde zone (6) translucide ou transparente.
- 25 8 . Emballage selon l'une des revendications 1, 2, 4, 5 ou 6, caractérisé en ce que la feuille présente une découpe (2) de forme et de dimensions semblable à ladite languette (3), celle-ci étant située le long du même côté (13) de la feuille, à l'opposé de la languette (3).
- 9 . Bande constituée d'une série d'emballages (1) conformes à la 30 revendication 7 et disposés bord à bord.
- 10 . Bande selon la revendication 9, caractérisée en ce qu'elle présente des lignes de moindre résistance (D) pour la séparation de celle-ci en une série d'emballages (1).

1 / 2

FIG. 2FIG. 3

2 / 2

FIG. 4FIG. 5FIG. 6

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIREétabli sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche2727389
N° d'enregistrement
nationalFA 508658
FR 9414614

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. CL. 6)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	BE-A-486 176 (SCHOONBROOD) * page 3, ligne 12 - ligne 30; figures * -----	1	B65D
A	US-A-3 508 372 (WALLERSTEIN) * figures * -----	1	
1			
		Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
		8 Août 1995	Newell, P
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			